

Janvier 2009

Projet d'établissement d'enseignement privé musulman à Saint-Quentin-en-Yvelines

Rapport d'activité 2008

Des parents d'élèves soucieux d'offrir à leurs enfants un enseignement de qualité ont fait le choix de fonder sur notre région un établissement d'enseignement privé musulman respectueux de notre législation et ouvert à tous.

Ce projet ambitieux et nécessaire pour notre communauté a conduit à la mise en œuvre de nombreuses actions entre mars et décembre 2008, parmi lesquelles :

- **la constitution de l'Institut de Formation de Saint Quentin-en-Yvelines**, association indépendante et ouverte sur l'extérieur régie par la loi de 1901 ;
- **l'étude du cadre réglementaire et de la faisabilité technique et financière** du projet ;
- **la rencontre des quatre premiers établissements musulmans ouverts en France** afin d'en connaître le fonctionnement et de tirer profit de leurs expériences ;
- **l'enquête auprès des familles** par la diffusion d'un questionnaire. 220 familles l'ont renseigné. Elles ont notamment exprimé un fort soutien à cette démarche et une grande adhésion aux objectifs pédagogiques fixés par l'Institut ;
- **une large campagne d'information auprès des responsables associatifs et des familles** (via des affiches, des questionnaires et le courrier électronique). Plus récemment, un site Internet (www.ifsqy.org) a été mis en ligne. Les portes ouvertes ont été l'occasion d'échanges directs avec les parents et les futurs élèves ;
- **la recherche de locaux adaptés** qui, après l'étude de plusieurs localisations, a permis de retenir le bâtiment situé au 3, avenue des Chaumes à Montigny-le-Bretonneux (bâtiment adapté aux besoins actuels et futurs de l'établissement). Une promesse de vente a été signée fin septembre 2008 pour un montant global de 1,1 M€, somme dont l'Institut doit s'acquitter avant le 31 mars 2009 ;
- **le permis de construire** élaboré par un architecte DPLG et déposé auprès des services de la mairie début novembre 2008 (demande toujours en cours d'instruction). Des travaux sont nécessaires pour transformer le bâtiment conçu pour des activités de bureaux en établissement d'enseignement ;
- **enfin, les contacts avec les élus locaux**. L'Institut a présenté son projet et ses objectifs à la commune de Montigny-le-Bretonneux. Les échanges qui ont eu lieu témoignent de l'intérêt et du respect portés à notre démarche.

Ces différentes actions ont permis à l'Institut de franchir rapidement plusieurs étapes importantes dans la définition de son projet et dans sa communication envers les pouvoirs publics, les institutions et le grand public.

La **première phase opérationnelle** consistant en l'acquisition des locaux et en la réalisation des travaux **rencontre des difficultés à deux niveaux** :

- **le financement** des locaux qui n'est pas encore acquis à trois mois de l'échéance de paiement. Cette difficulté s'explique par le contexte de crise actuelle très défavorable pour les investisseurs, par une mobilisation insuffisante de la communauté locale et aussi par un délai très court pour sensibiliser les institutions et les bienfaiteurs susceptibles de contribuer à la réussite du projet.
- **des incertitudes qui pèsent sur le permis de construire.** Bien que le droit des sols qui s'applique aujourd'hui à la Zone d'Activité et de Services de l'Observatoire autorise expressément l'activité d'enseignement, la demande de permis de construire rencontre des difficultés dans son instruction. En effet, la commune de Montigny-le-Bretonneux procède actuellement à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) ce qui signifie qu'elle serait susceptible de mettre en attente sa réponse au permis pour une durée de deux à trois ans.

Ces deux difficultés, importantes, mais aujourd'hui ni avérées ni définitives, ne diminuent en rien la motivation et l'ambition premières de l'Institut.

Cependant, afin de conserver l'opérationnalité du projet quelle que soit l'issue des actions autour du projet de base, l'Institut a décidé d'activer dès début 2009 l'étude de solutions alternatives tant en termes économiques qu'en termes de locaux. Dans cette optique, des phases transitoires pourraient être acceptées, en particulier pour la période initiale hors contrat d'association avec l'Etat durant laquelle l'effort financier est entièrement à la charge de l'Institut qui ne reçoit aucune aide publique. A moyen et long terme, l'établissement conserve les mêmes ambitions de qualité et d'image.

Le président,

